

MAIRIE DE ST GEOIRS

10 place Saint-Georges
38590 ST GEOIRS



04 76 65 47 63



secretariat@mairiestgeoirs.fr

Date de convocation

16/01/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Absents : 3
Pouvoirs : 2
Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 janvier à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Nadine GRANGIER, Maire

Membres présents : : Mesdames Messieurs : Nadine GRANGIER, Pierre AMORE, Michelle BERRIER, Virginie CHAVANT, Christophe CHEVALLIER, Bertrand GENEVEY, Maxime GENEVEY, Roland GENEVEY, Jean-Michel LEFRANCOIS et Marianne MAY

Membres absents excusés : Messieurs Benjamin LATORRE, Jean-Christophe MANET et Alexandre MARION

Pouvoirs : Madame Sylvie BINGLER donne pouvoir à Madame Nadine GRANGIER, Madame Audrey FARAUT donne pouvoir à Madame Michelle BERRIER pour tout vote en leurs noms

Secrétaire de séance : Madame Michelle BERRIER

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCÈS VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 janvier 2025

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Michelle BERRIER est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du est approuvé à l'unanimité.

Délibération : 2025-05 D.R.C 1.1.1.4

Objet : Travaux rénovation bâtiment de la mairie, de l'église avec requalification de la place St Georges, validation de la phase PRO et autorisation de lancer la consultation des marchés de travaux

Par délibération en date du 16 janvier 2023, le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation visant la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la mairie et de l'église avec requalification de la place St Georges.

Par délibération du 9 juin 2023, le Conseil municipal a attribué ce marché au groupement conjoint et solidaire CLAUDE SALERNO Architecte/ATELIER VERDANCE Paysage/AXIOME IEC Fluides thermiques/SORAETEC Structure et VENATECH Acoustique attributaire du marché.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation des études préalable qui se sont achevées avec la validation de l'avant-projet définitif (APD)

A l'issu de la phase APD avec des options l'enveloppe est désormais estimée à 993 387.10 € HT

Le programme de travaux consiste à la rénovation du bâtiment de la mairie, de l'église avec requalification de la place St Georges,

La durée de réalisation des travaux est estimée à 15 mois, les travaux devraient débuter en juin 2025 pour une livraison prévue pour septembre 2026

Les travaux seront réalisés en 3 phases :

- 1ère phase : préau, arrière-cour
- 2ème phase : Eglise, Parking
- 3ème phase : Bâtiment mairie, place St Georges et WC public

L'avant-projet définitif et les autorisations administratives étant déposés, il est nécessaire de préparer le dossier de consultation des entreprises. Ce chantier devrait être reparti en 12 lots :

- 01 VRD – Aménagements paysagers
- 02 Démolition - GO – Maçonnerie
- 03 Charpente Bois et Métal – Couverture
- 04 Menuiseries extérieures bois
- 05 Menuiseries intérieures – Mobiliers
- 06 Serrurerie – Métallerie
- 07 Doublage – Isolation - Cloison – Faux Plafond
- 08 Plomberie sanitaire – Ventilation - Chauffage
- 09 Electricité - Courants forts - Courants faibles
- 10 Carrelage - Faiences
- 11 Sols souples
- 12 Peinture

Il est donc souhaitable d'engager la phase de consultation pour les travaux selon la procédure adaptée prévue par les dispositions des articles R.2123-1 1° du code de la commande publique (voir code et prix lots)

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de lancer la consultation pour les travaux d'aménagement de la mairie et de l'église avec requalification de la place St Georges
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune.
- Donne toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la mise en oeuvre de ces décisions, notamment la signature de l'ensemble des documents à intervenir

Fin de séance 20h20

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

À St Geoirs, le 21 janvier 2025

Nadine GRANGIER, Maire

